



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2332

Attribution de subventions pour un montant total de 17 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2332 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 17 000 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations :

1 – L'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône (UDEC 69) - 1^{er} arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la 12^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection »

L'UDEC 69 est affiliée à la Fédération Nationale de la Coiffure.

Elle relaie sur le territoire du Rhône les animations nationales, en particulier :

- Le Salon professionnel de la Coiffure et de l'Esthétique, nommé «Beauté Sélection», qui a lieu à Eurexpo :

Sa 11^e édition s'est déroulée les 22 et 23 novembre 2015. Tous les secteurs de la beauté sont représentés (coiffure, maquillage, ongles, soins esthétiques, peinture corporelle, SPA).

En 2015, le salon a compté plus de 170 exposants, dont près de 20 % d'étrangers et 350 marques. A travers une soixantaine de conférences, ateliers, démonstrations et show artistiques, le salon a accueilli plus de 25 000 visiteurs.

Plus de 250 candidats ont participé aux différentes épreuves des concours de coiffure.

Pour l'année 2016, l'UDEC 69 a les mêmes ambitions en termes de fréquentation du salon.

▪ La Semaine Nationale de la Coiffure :

Habituellement, pendant une semaine au mois de novembre, un site Internet dédié et des outils de communication sont mis à la disposition aux professionnels de la coiffure pour valoriser leur métier.

Si le salon «Beauté Sélection» constitue un rendez-vous incontournable et fédérateur pour les professionnels du secteur, véritable vitrine nationale et internationale pour leurs innovations et leur savoir-faire, la Semaine Nationale de la Coiffure vise la valorisation de la filière auprès du grand public.

▪ Un vintage « hair show » :

A l'occasion de la rentrée et pour la première fois, l'UDEC souhaite organiser un nouvel événement, destiné à valoriser les métiers de la coiffure en mettant en avant la mode à Lyon et les savoir-faire des coiffeurs d'une façon festive et conviviale.

La Ville de Lyon est partenaire de l'UDEC 69 depuis 2006, notamment dans le cadre de l'organisation du salon professionnel « Beauté Sélection ».

Ainsi, en 2015, la Ville de Lyon leur a versé une subvention de 1 000 €

Pour cette année 2016, la Ville souhaite poursuivre son soutien officiel à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises.

Ce soutien est renouvelé à l'occasion de la 12^e édition du salon qui aura lieu les 20 et 21 novembre 2016 à Eurexpo.

Par délibération n° 2015/1442 du 28 septembre 2015, vous avez accordé, à l'UDEC 69, une subvention de 1 000 € pour la 11^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection » et la Semaine Nationale de la Coiffure.

Le budget prévisionnel de cette action est de 5 908 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la 12^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

2 - Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône – 7^e arrondissement : attribution d'une subvention de 5 000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie

La Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône est une organisation professionnelle qui compte plus de 140 adhérents et 3 salariés à temps plein. Elle a fait de son siège la "Maison de la Boulangerie", au sein duquel

elle accueille notamment des scolaires et des jeunes dans des ateliers pédagogiques.

Son objectif est triple :

- apporter une assistance et un accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ;
- promouvoir les produits de la boulangerie auprès du grand public ;
- sensibiliser les jeunes et les personnes en situation de formation aux métiers de la boulangerie, afin de transmettre les savoir-faire et créer de l'emploi.

Elle contribue également à créer une animation commerciale de proximité et conduit, à cette fin, des opérations d'envergure sur le territoire lyonnais.

Pour l'année 2015, parmi les principaux événements que la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône a organisés, on peut citer la 11^e édition du concours "Les apprentis font la fête du pain", la Semaine du Goût et le Concours de la Meilleure Baguette de Tradition Française.

Dans le cadre de son plan d'action pour l'année 2016 – début 2017, la Chambre syndicale prévoit les animations suivantes :

- la 13^e édition du concours Coupe de France de la Boulangerie, dans le cadre du Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (SIRHA), qui se déroulera du 21 au 23 janvier 2017 ;
- la 7^e édition du concours de la Meilleure baguette de tradition française, destiné à promouvoir ce produit, qui se déroulera le 13 octobre 2016 ;
- la participation à la Fête de la Courge, dans le cadre de la Semaine du Goût, qui se déroulera les 15 et 16 octobre 2016. Il s'agit de leur 3^e participation à cet événement grand public qui permet de faire la promotion du métier de boulanger par des explications sur la filière, mais aussi sur les produits fabriqués à base de courge (pain, brioche). L'objectif de la Chambre syndicale lors de cette manifestation est de développer l'éducation et l'apprentissage du consommateur et des publics jeunes par la dégustation.

La Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône à travers l'ensemble de ses manifestations contribue, ainsi tout au long de l'année, à l'animation commerciale locale mais encourage également la formation des jeunes et crée de l'emploi.

La Ville de Lyon est son partenaire depuis 2003. A ce titre, en 2015, par délibération n° 2015/1574 du 23 novembre 2015, vous avez accordé à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône une subvention de 5 000 €

Pour l'année 2016, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises.

Le budget prévisionnel pour l'année 2016 est de 45 721 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône une subvention 5 000 € pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie.

3 - Association Gerland Commerces – 7^e arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'animation « Gerland 2 temps »

L'Association Gerland Commerces, créée en 2002, regroupe près de 80 commerçants dans un périmètre incluant principalement la place des Pavillons et la rue de Gerland.

L'Association a pour objet :

- d'être une plateforme d'échange d'informations entre ses membres mais aussi entre quartiers ;
- de coordonner ou organiser des actions de promotion commerciales en son nom ;
- de défendre les intérêts matériels et moraux des commerçants, artisans et prestataires de services du secteur géographique concerné.

A ce titre, elle a organisé des animations commerciales dans le cadre de la Biennale de l'Art contemporain et la Fête de la Musique.

Chaque année, l'Association participe à l'animation du quartier pour les fêtes de fin d'année en organisant des jeux concours et en illuminant les façades des commerces avec des décorations de Noël.

Elle porte également un projet de conciergerie d'entreprises mutualisée à but non lucratif dont l'objectif est d'inciter les salariés des grosses entreprises présentes à Gerland à consommer dans les commerces de proximité autour. Pour ce projet, une subvention de 2 750 € a été versée à Gerland Commerces dans le cadre du FISAC Gerland.

Le 9 octobre 2016, l'Association souhaite organiser une nouvelle animation avec des cyclomoteurs, nommée « Gerland 2 Temps ». Elle prendra la forme d'un rassemblement des amateurs de Solex, Vespa et autres mobylettes des années 1950-1970. Au programme sont prévus : une exposition, un concours d'élégance, des visites de Gerland à Solex et un apéritif musical.

Le budget prévisionnel pour cette action est de 5 050 €

La Ville de Lyon souhaite soutenir cet événement dans le cadre de sa politique d'animation commerciale des quartiers et de soutien des acteurs du commerce de proximité.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association Gerland Commerce une subvention de 1 000 € pour l'animation « Gerland 2 temps ».

4 - Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) : attribution d'une subvention de 10 000 euros pour la réalisation de l'opération liée à la Fête de la Gastronomie

Depuis sa création en 2004, la Ville de Lyon soutient l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) du fait de la portée de ses activités sur :

- l'accompagnement des commerçants en matière de bonnes pratiques ;
- le développement d'un réseau d'acteurs commerçants et institutionnels, moteur en matière d'évolution de ce secteur marchand ;
- une couverture médiatique valorisante et favorisant de nouveaux comportements de la clientèle.

La Fête de la Gastronomie, créée en 2011 par le Ministère de l'Economie, de l'Artisanat et du Tourisme, réunit de plus en plus d'acteurs autour de la gastronomie française, tant en France qu'à l'étranger.

Dans ce cadre, l'opération 1 marché, 1 chef, 1 recette a été reconduite du 19 au 25 septembre 2016 sur les marchés lyonnais.

Pour sa 6^e édition, la fête de la Gastronomie est revenue avec un thème convivial : les cuisines populaires. La thématique choisie a mis en avant le terroir et le patrimoine culinaire des français. Elle a été placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la créativité. Les cuisines populaires appartiennent à tous, c'est la cuisine de tous les jours !

Cette animation s'est déroulée sur 9 marchés :

- boulevard de la Croix-Rousse (1^{er}) en lien avec l'Association du Marché de la Croix-Rousse : dimanche 25 septembre matin ;
- cours Bayard (2^e) : jeudi 22 septembre matin ;
- Montchat (3^e) : mercredi 21 septembre matin ;
- petite place de la Croix-Rousse (4^e) : mardi 20 septembre matin ;
- Ménéval (5^e) : dimanche 25 septembre matin ;
- Tête d'Or (6^e) : samedi 24 septembre matin ;
- Saint Louis (7^e) : vendredi 23 septembre matin ;
- Ambroise Courtois (8^e) en lien avec l'Association Mon Marché Mon Plaisir : mardi 20 septembre et samedi 24 septembre matin ;
- Ilot Loucheur (9^e) : vendredi 23 septembre après-midi.

L'ADPM a reconduit ses partenariats avec le Marché de Gros de Lyon Corbas, les écoles hôtelières et les associations de commerçants.

Par délibération n° 2015/1442 du 28 septembre 2015, vous avez accordé à l'ADPM une subvention de 10 000 € pour la réalisation de l'opération liée à la Fête de la Gastronomie 2015.

Le budget prévisionnel pour l'événement Fête de la Gastronomie est de 10 045 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés une subvention de 10 000 € pour l'édition 2016 de la Fête de la Gastronomie.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

Vu l'amendement présenté ci-après :

« a) - Dans LE TITRE :

- lire : « Attribution de subventions pour un montant total de **16 000** euros à des associations de commerçants producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon ».

- au lieu de : « Attribution de subventions pour un montant total de **17 000** euros à des associations de commerçants producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon ».

b) – Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- **le point 3** : « Association Gerland Commerces – 7^e arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour l'animation Gerland 2 temps » **est supprimé.**

c) - Dans le DELIBERE :

- lire :

1. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure dont le siège social est situé 22 rue d'Algérie à Lyon 1^{er}, pour l'organisation de la 12^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

2. Une subvention de 5 000 € est allouée à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône (siège social : Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment E – 213 rue de Gerland à Lyon 7^e), pour la réalisation de son programme de développement et d'animation de la filière boulangerie.

3. Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (siège social : CCI de Lyon Métropole, place de la Bourse à Lyon 2^e), pour la réalisation des opérations liées à la Fête de la Gastronomie.

4. Les dépenses en résultant seront prélevées comme suit :

- 1 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 5 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 10 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 57397, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65. »

- au lieu de :

1. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure dont le siège social est situé 22 rue d'Algérie à Lyon 1^{er}, pour l'organisation de la 12^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

2. Une subvention de 5 000 € est allouée à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône (siège social : Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment E – 213 rue de Gerland à Lyon 7^e), pour la réalisation de son programme de développement et d'animation de la filière boulangerie.

3. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Association Gerland Commerces dont le siège social est situé 37, place des Pavillons à Lyon 7^e, pour la réalisation de l'animation « Gerland 2 temps ».

4. Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (siège social : CCI de Lyon Métropole, place de la Bourse à Lyon 2^e), pour la réalisation des opérations liées à la Fête de la Gastronomie.

5. Les dépenses en résultant seront prélevées comme suit :

- 1 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 5 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 1 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 10 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 57397, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

DELIBERE

1. L'amendement ci-dessus est adopté.

2. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure dont le siège social est situé 22 rue d'Algérie à Lyon 1^{er}, pour l'organisation de la 12^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

3. Une subvention de 5 000 € est allouée à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône (siège social : Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment E – 213 rue de Gerland à Lyon 7^e), pour la réalisation de son programme de développement et d'animation de la filière boulangerie.

4. Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (siège social : CCI de Lyon Métropole, place de la Bourse à Lyon 2^e), pour la réalisation des opérations liées à la Fête de la Gastronomie.

5. Les dépenses en résultant seront prélevées comme suit :

- 1 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;

- 5 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;

- 10 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 57397, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65. »

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA